

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 26 (1955)  
**Heft:** 10

## **Inhaltsverzeichnis**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVI<sup>e</sup> ANNÉE

Paraît une fois par mois

N<sup>o</sup> 10. Octobre 1955

## SOMMAIRE

*Pourquoi une deuxième correction des eaux du Jura ?  
La mise sous protection définitive de l'Etang de la Gruère  
Chronique économique*

## **Pourquoi une deuxième correction des eaux du Jura ?**

### **Un peu d'histoire**

Un jour de juin de 1821, le jeune Schneider, âgé de 17 ans, qui apprenait le français dans le Jura, était monté au Chasseral avec ses camarades. Il était natif de Meienried, près de Büren, où son père tenait l'auberge « Zur Galeere » et faisait le métier de cordier et d'agri-  
culteur.

Une fois de plus, le Seeland et la région des trois lacs étaient inondés. L'Aar avait débordé, envahissant tout, ravageant les cultures. Le jeune Schneider n'avait aucune peine à imaginer la détresse de ses parents, les récoltes sous l'eau, la terre emportée, le gravier recouvrant les champs.

Ce jour-là, Johann-Rudolf Schneider, jura, en présence de ses camarades, de débarrasser son pays du « Démon de l'Aar ».

Schneider était un garçon très intelligent. Né le 23 octobre 1804, sixième enfant d'une grande famille, il décida de se vouer à la médecine. Après son séjour dans le Jura, il alla étudier à Berne. En 1827, il passait ses examens et s'établissait à Nidau où il ne tarda pas à gagner la confiance de ses concitoyens.

Il lui fallut quarante ans de lutte pour réaliser la promesse qu'il avait faite. Lorsqu'il mourut, en 1880, il y avait deux ans à peine que ce qu'on a appelé curieusement la Correction des eaux du Jura — alors que c'est de l'Aar qu'il s'agit — était achevée.

Le nom peu poétique de Correction des eaux du Jura cache, en réalité, une des grandes et belles réalisations sociales de la Suisse du XIX<sup>e</sup> siècle.